

etertub

Conditions techniques

Généralités

Les présentes conditions techniques font partie intégrante de toute offre de la maison Etertub SA concernant les ouvrages en PE.

Objet de livraison

Les ouvrages préfabriqués Etertub sont réalisés en usine (sur la base d'un plan signé par le client) et livrés sur le chantier en état de fonctionnement. Transport : accessible au poids lourd, sans déchargement. Au besoin, des adaptations sur place seront possibles, contre facturation. Etertub SA est responsable – sous réserve de l'application des bases de dimensionnement choisies – pour la fonction de l'ouvrage ainsi que pour la statique de celui-ci. Les jauges gradués, installés pour les mesures de débit, permettent une précision de lecture de +/- 10%.

Fondation

On veillera, sur le chantier, à préparer une base plane, solide et porteuse. En fonction des conditions locales (nature du sol, infiltration d'eau, saison, etc.) on conservera le fond tel quel ou on exécutera une planie avec du gravier ou du béton maigre. Dans tous les cas, la surface de la planie s'étendra de 20 à 30 cm au-delà de la surface de l'ouvrage.

Travaux de terrassement

Le remblayage doit être uniforme et damé. De cette façon, on évitera des sollicitations ponctuelles et déplacements des ouvrages. Le matériau utilisé peut-être du déblai trié. Pour éviter d'endommager la surface extérieure, on éliminera par triage les pierres cassées de gros calibre.

Dans le cas de réservoir couché, on veillera à garantir un lit de pose et un remblayage compact et sans espace vide. Un appui ponctuel doit être évité. Pour le lit de pose / remblai du tuyau jusqu'à la mi-hauteur du tuyau, on choisira de préférence du concassé ou du gravier à béton (granulométrie maximale 16 mm). L'épaisseur du lit de pose sera du 1/10ème du diamètre du tuyau, au minimum 25 cm.

Les eaux d'infiltration, resp. de ruissellement, qui peuvent mettre en danger le terrassement doivent être drainés de façons durable au moyen de conduites appropriées. Par ces mesures, on évitera des forces extérieurs incontrôlables et on prolongera la durée de fonctionnement des ouvrages. Les ouvrages posés dans la nappe phréatique sont dotés, départ usine, de sécurités ascensionnelles.

La charge maximale correspondra au calcul statique. Pour les ouvrages avec dôme d'accès, la hauteur de recouvrement ne dépassera pas le hauteur du dôme. Pour les ouvrages avec entrée frontale, le recouvrement maximal sera de 80 cm. Le terrain au-dessus des ouvrages remblayés doit être horizontal et n'est pas carrossable. En plus du remblai, on a pris en considération la charge d'une couche de neige d'un mètre d'épaisseur.

Responsabilité

Le choix du fond de fouille ainsi que sa consolidation est de la compétence de la direction des travaux. La consolidation des talus et les problème de terrain en général relèvent du domaine de responsabilité du planificateur, éventuellement de spécialistes. L'utilisateur est responsable de l'accès de l'ouvrage pour l'entretien et le contrôle et de la protection des dispositifs d'accès.